



## CONSEIL DE PARTICIPATION

### PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019

#### Ordre du jour

1. Présentation des différents membres de l'assemblée
2. Le rôle du conseil de participation au sein de l'établissement
3. Population scolaire 2019/2020
4. Etats des lieux des différentes implantations
5. Réajustement de l'outil de cohérence au sein de l'école
6. Rapport d'activités allégé
7. Plan de pilotage
8. Divers

#### Points ajoutés à l'ordre du jour

1. Mme Frison demande qu'il y ait une information qui soit transmise sur le service traiteur.
2. Problème de diffusion de l'information de l'AP via la plateforme APSchool : que peut-on faire ?
3. Quelle est la raison au refus que l'école ait son propre site internet ?
4. Où en est la situation de l'informatique à l'école ?
5. Qu'en est-il du dossier de la tente pour protéger le bac à sable en maternelle ?

#### Présents :

#### 1. Membres de droits

Madame Ingrid PRINCEN, Directrice Ecole communale fondamentale Fernand Vanbever  
Monsieur Alain CLABOTS, Bourgmestre  
Monsieur Benoit MAGOS, Président du CPAS  
Monsieur Pascal GOERGEN, Echevin

#### 2. Membres effectifs

Monsieur Steven LEMAIRE, enseignant primaire, Implantation de Grez-centre  
Madame Vanessa DELCHAMBRE, enseignante primaire, implantation de Néthen  
Madame Stéphanie GRUBB, représentante des parents, Implantation de Grez-centre  
Monsieur Quentin DUPONT, représentant des parents, Implantation de Grez-centre  
Madame Sophie STERCKX, représentante du personnel administratif et ouvrier

#### 3. Membres suppléants

Madame Cynthia SERENO REGIS, enseignante maternelle, Implantation de Pécrot  
Madame Audrey MARLOYE, représentante des parents, Implantation de Néthen  
Madame Magaly KNOCKAERT, représentante du personnel d'auxiliaire de l'éducation  
Madame Chantal MOTOUILLE, représentante du personnel de nettoyage

#### **4. Les membres représentant l'environnement de l'établissement**

Monsieur BARBIER Pierre, représentant l'environnement social, économique, et culturel.  
Monsieur VANDELEENE Paul, représentant l'environnement social, économique et culturel.

#### **1. Présentation des différents membres de l'assemblée**

Madame Ingrid Princen rappelle que le conseil de participation est composé de membres de droit (PO, direction), de membres élus (représentants des enseignants, des parents des différentes implantations, du personnel administratif, du personnel d'auxiliaire de l'éducation, du personnel de nettoyage) et de membres représentant l'environnement de l'établissement.

La liste des nouveaux membres du conseil de participation est la suivante :

#### **Les membres de droit**

Madame Ingrid PRINCEN, Directrice Ecole communale fondamentale Fernand Vanbever  
Monsieur Alain CLABOTS, Bourgmestre  
Monsieur Benoit MAGOS, Président du CPAS  
Monsieur Pascal GOERGEN, Echevin  
Madame Julie ROMERA, Echevine

#### **Les membres élus**

##### Membres effectifs

Monsieur Steven LEMAIRE, enseignant primaire, Implantation de Grez-centre  
Madame Vanessa DELCHAMBRE, enseignante primaire, implantation de Néthen  
Madame Laurence DERWAEL, enseignante maternelle, Implantation de Pécrot  
Madame Stéphanie GRUBB, représentante des parents, Implantation de Grez-centre  
Monsieur Quentin DUPONT, représentant des parents, Implantation de Grez-centre  
Madame Marion BRUIGE, représentante des parents, Implantation de Nethen  
Madame Cindy WINDEY, représentante des parents, Implantation de Pécrot  
Madame Sophie STERCKX, représentante du personnel administratif et ouvrier  
Madame Isabelle HARDY, représentante du personnel d'auxiliaire de l'éducation  
Madame Merryl CICIGOI, représentante du personnel de nettoyage

##### Membres suppléants

Monsieur Alain BAUGNIET, enseignant primaire, Implantation de Grez-centre  
Madame Debora BAECK, enseignante primaire, implantation de Néthen  
Madame Cynthia SERENO REGIS, enseignante maternelle, Implantation de Pécrot  
Madame Christine FRISON, représentante des parents, Implantation de Grez-centre  
Madame Audrey MARLOYE, représentante des parents, Implantation de Néthen  
Monsieur François-Xavier BRASSEUR, représentant des parents, Implantation de Pécrot  
Madame Jennifer VANCONINGSLOO, représentante du personnel administratif et ouvrier  
Madame Magaly KNOCKAERT, représentante du personnel d'auxiliaire de l'éducation  
Madame Chantal MOTOULLE, représentante du personnel de nettoyage

#### **Les membres représentant l'environnement de l'établissement**

Monsieur Nicolas SCHILLINGS, représentant l'environnement social, économique et culturel  
Monsieur Paul VANDELEENE, représentant l'environnement social, économique et culturel  
Monsieur Pierre BARBIER, représentant l'environnement social, économique et culturel

Madame Ingrid Princen accueille les membres de l'assemblée et propose de faire un tour de table afin que chaque membre se présente.

## 2. Le rôle du conseil de participation au sein de l'établissement

- Le conseil de participation est la seule concertation qui réunit tous les acteurs et partenaires de la communauté éducative : PO, direction, équipe éducative et pédagogique, parents, AP en lien avec l'école.
- Le conseil de participation est surtout un lieu d'échanges, de consultation et de réflexion qui porte sur la vie quotidienne à l'école dans toutes ses dimensions.
- C'est aussi un lieu de construction de projets dans des domaines divers : respect de l'environnement, immersion linguistique, hygiène alimentaire, citoyenneté, activités sportives ou culturelles...

Ses missions (communes à tous les réseaux)

- Le projet d'établissement : en débattre, l'amender, le compléter...
- Le plan de pilotage/contrats d'objectifs : le conseil de participation remet un avis en formulant toutes les propositions utiles,
- Les actions pédagogiques déployées, les dispositifs d'accrochage scolaire, les aménagements raisonnables, la promotion à la citoyenneté...
- Vérifier la cohérence entre le plan de pilotage et le projet d'établissement,
- Création d'une Association de parents,
- Les frais scolaires,
- L'apprentissage par immersion,
- Les classes de dépaysements,
- ...

## 3. Population scolaire 2019/2020

En primaire, la situation réelle au 1er octobre était la suivante :

- Grez : 316 enfants, donc 15 enseignants + 30 périodes de gym + 12 périodes P1/P2 + 7 périodes reliquat.  
101 élèves en 4ème et 5ème primaire, donc 10 périodes de néerlandais.  
24 périodes de Direction + 3 périodes pour des missions collectives et 2 périodes pour le projet « école numérique ».
- Nethen : 49 enfants, donc 3 enseignants + 6 périodes de gym.  
14 élèves en 4ème et 5ème primaire, donc 2 périodes de néerlandais.

	Nbre élèves	Périodes	Nbre enseignants	Reliquat	Périodes nl	P1/P2	Ed.phys.	Direction		Périodes mission collective	Ecole numérique
Grez-Centre	316	397	15	7	10	12	30	24		3	2
Nethen	49	78	3	0	2		6				

En maternelle, la situation au 1er octobre fixait l'encadrement suivant :

- A Grez-Centre : 167 enfants, donc 8,5 emplois et 16 périodes de psychomotricité
- A Pécrot : 28 enfants, donc 2 emplois et 4 périodes de psychomotricité

Suite à l'évolution des inscriptions, le nombre d'élèves présents au mois de novembre a permis l'engagement d'un 1/2 temps supplémentaire en maternelle. Ce qui a permis d'ouvrir une classe de 3<sup>ème</sup> maternelle depuis le 17 novembre 2019.

Quentin Dupont demande comment le nombre d'élèves a évolué par rapport à l'an dernier. Le nombre d'élèves entre janvier 2019 et la rentrée de septembre 2019 a augmenté de 5% (18 élèves).

#### **4. Etats des lieux des différentes implantations**

En ce qui concerne l'implantation de Grez centre, les deux filières se portent bien. On pourrait éventuellement mettre un projet sur l'école classique.

En ce qui concerne l'école nature Pécrot/Néthen, les choses évoluent bien également. Les deux associations de parents se sont unies pour n'en former qu'une seule. Le « mariage » s'est très bien passé. Samedi, ils ont organisé le marché de Noël sur l'implantation de Pécrot. Il y avait beaucoup de monde et il y avait une très bonne ambiance malgré le fait que ce soit deux bâtiments séparés. C'était très convivial.

Le fait de le faire un samedi est peut-être à retenir pour l'organisation du Marché de Noël à Grez-centre. La formule du vendredi à la sortie est stressante pour la direction, les enseignants et les accueillantes. Il est difficile de veiller à ce qu'un enfant de la garderie ne sorte parmi d'autres enfants accompagnés.

Et les parents qui viennent chercher leur enfant ne passent pas forcément par le marché de Noël.

#### **5. Réajustement de l'outil de cohérence au sein de l'école**

Voici les quelques modifications que nous avons apportées à l'outil de cohérence :

- Nous avons supprimé des cases blanches.
- Nous avons rajouté les principales règles de classe dans le 2ème thème, sachant que nous devons les marquer pour de bonnes raisons.
- Les infractions à ces règles sur l'apprentissage sont normalement blanches, ce sera donc leurs répétitions qui aboutiront aux cases d'autres couleurs.
- Nous avons rassemblé les 2 anciens thèmes qui n'étaient pas beaucoup utilisés, en adaptant la règle concernant les rangs puisque pas de double sonnerie. On a supprimé "Je porte mon cartable dans les escaliers", pour ne pas avoir trop de lignes.
- La fiche de comportement est un moyen de communication entre les différents responsables (surveillants, maîtres spéciaux, instituteurs), il faudra les recopier dans le tableau qui en reprend toutes les rubriques (en modifiant le vocabulaire ou l'orthographe si nécessaire) et ajouter une sanction (si elle n'est pas reprise sur la fiche) en fonction de la couleur de la case.
- Nous avons agrandi les cases, si ce n'est pas suffisant, vous pouvez aussi utiliser 2 lignes ou encore photocopier si nécessaire.
- Dans les cases, on note la date de la remarque reçue et pas juste une croix.
- Quand la case est blanche, pas de communication aux parents (on barre alors la case signature), pour éviter la double punition et pour que les parents ne viennent pas demander des explications qui ne sont pas primordiales.

- Dès que l'enfant arrive dans une autre couleur, on note " fiche c." Au journal de classe et l'enfant ramène sa farde à la maison. Les parents peuvent dès lors être convoqués par la direction.

## 6. Le rapport d'activités

Objectifs généraux – décret mission – article 6  
Taux de réussite et d'échec dans l'établissement  
Orientation des élèves vers l'enseignement spécialisé  
Actions en collaboration avec les partenaires externes  
Intégration d'enfants issus de l'enseignement spécialisé

Madame Princen explicite les différents points du rapport d'activité. Elle ajoute quelques informations supplémentaires sur les différentes formations suivies par les enseignants.

## 7. Plan de pilotage

Pour rappel, le plan de pilotage est un arrêt sur image au niveau de l'école.

La Fédération Wallonie Bruxelles recueille des indicateurs administratifs (classe, enfants en retards, résultats scolaires, ...), les évaluations non certificatives, l'enquête miroir faite auprès de l'équipe éducative, des élèves en P5/P6 et les parents ; qui nous permettent de relever quelles sont nos forces et nos faiblesses. Elle vérifie les écarts types entre les enfants les plus faibles et les plus forts puis établit un diagnostic sur la situation réelle de l'école.

Une fois ce diagnostic établi, l'école doit définir des objectifs parmi ceux mis en place par la FWB afin d'améliorer les résultats, de diminuer le redoublement et de réduire l'écart type sans niveler l'enseignement par le bas, afin que chaque enfant réussisse mieux.

Une fois le diagnostic fait, on va choisir les points sur lesquels s'attarder, établir des objectifs, des stratégies et définir des actions concrètes pour y arriver. Ce sont les enseignants et la direction qui vont les définir et validés par le PO.

Ceux-ci répondront donc au mieux à la réalité du terrain et les enseignants se sentiront impliqués. L'école a 6 ans pour mettre cela en place et des évaluations intermédiaires seront effectuées régulièrement.

Nous avons déjà effectué la première étape et sommes aujourd'hui arrivés à l'état des lieux. Les objectifs doivent être envoyés avant le 30 avril 2020, après être présenté au le conseil de participation (9 mars 2020), à la Copaloc (à fixer vers la mi-mars) et valider par le conseil communal (le 31 mars 2020).

## 8. Divers

- **Mme Frison s'informe sur les formations/activités effectuées par le service traiteur au sein de l'école ainsi que sur certains plats proposés par Sodexo**

Il y a eu un échange de mail entre Madame Frison et la société Sodexo à ce sujet. Sodexo semble avoir bien répondu à la plupart des interrogations de Madame Frison.

Au même moment de ces échanges de mail, nous avons rencontré la société Sodexo qui voulait avoir un retour de notre part sur les produits fournis : si les enfants mangeaient bien, si l'heure de livraison nous convenait, si les emballages étaient faciles pour nous, ...

Nous avons pu leur mentionner les petites choses qui n'allaient pas (taille des portions de certains repas, température de la soupe au moment de servir, ...). Ils nous ont proposé des solutions pour la soupe (nous fournir des bacs pour les bains-marie), fourni des explications sur les bons de livraison et donner des indications sur les quantités à servir en fonction du menu.

Madame Princen attire notre attention sur le fait que Mme Frison s'interrogeait plus sur l'aspect diététique de la société et les animations proposées dans l'école.

Nous avons en effet reçu des propositions d'ateliers à réaliser en classe à ce sujet, mais nous n'avons pas encore eu la possibilité d'organiser cela. Nous reprendrons contact avec le service animation dès janvier.

- **Le problème de diffusion de l'information de l'AP via la plateforme APSchool. Que peut-on faire ?**

L'association de parents demande parfois de diffuser des avis sur la plateforme APSchool de l'école afin de toucher le plus grand nombre de parents possible.

Pour rappel, cette plateforme sert en premier lieu à faire payer les activités scolaires par les parents. Or, certains avis concernent des activités payantes qui ne doivent pas être payées sur la plateforme mais directement à l'Association de parents ce qui fait que nous sommes parfois un peu frileux d'y insérer des messages sans avoir d'abord l'aval de la commune. Il serait bien de savoir ce qui est permis ou non.

Le programme APSchool est un programme mis en place par la commune. Tout le monde ne peut donc pas avoir accès à la publication d'information. Tant que ce sont des avis émis par l'école ou des invitations à des activités scolaires, il n'y a aucun problème.

Il faut également savoir que les publications publiées par APSchool ne touchent malheureusement pas encore tous les parents. Certains parents n'y ont pas encore accès, parce qu'ils n'ont pas d'ordinateurs ou parce qu'ils ne savent pas lire, ...

C'est pourquoi certaines informations importantes sont encore diffusées par tout-cartable.

Madame Marloye précise que dans certaines classes, il y a plusieurs supports différents : farde d'avis, journal de classe, WhatsApp, mail, Facebook, ... et que l'utilisation de trop de canaux différents ne permet pas de s'y retrouver, ni de trouver facilement une information ...

Monsieur Lemaire explique aux membres que le programme APSchool est susceptible d'être remplacé bientôt par un autre système. Nous avons vu en effet un autre programme qui pourrait résoudre certains problèmes d'aujourd'hui. Un seul compte par enfant, une communication possible entre membres du personnel (direction, secrétariat, enseignants) et vers les parents, où un titulaire pourrait diffuser une info. Il n'y aurait plus qu'un seul endroit pour échanger l'information et chaque enseignant pourrait transmettre un message sans passer par le secrétariat.

Même si le marché est déjà en cours à la commune pour le remplacement de la plateforme actuelle, Monsieur Clabots propose de faire un groupe de travail de 4-6 personnes pour définir comment utiliser la future plateforme et savoir qui peut faire quoi. Un prof peut-il envoyer une info sans validation de la direction ? Qu'est-ce qu'on envoie en direct, en passant par le secrétariat ou par la direction. Il faut mettre un cadre autour de tout ça, faire une charte, ...

Monsieur Steven organisera le groupe de travail, avec Monsieur Goergen, Madame Princen, Madame Sterckx, Madame Marloye, Madame Delchambre, Madame Sereno Regis, Monsieur Dupont. Monsieur Vandeleene propose de suppléer Monsieur Goergen en cas d'absence.

## - Refus que l'école ait son propre site internet : pourquoi ?

Monsieur Steven s'occupe du projet numérique de l'école. Dans le cadre de ce projet, il a reçu un tableau interactif et 27 tablettes chrome-book qui fonctionne avec Google. Pour avoir accès à la plateforme gratuite de google dédié à l'enseignement avec ce matériel, il faut fournir une adresse internet de l'école et créer un identifiant avec le site de l'école (...@[ecole](mailto:ecole@grezdoiceaucentre.be)Grezdoiceaucentre.be par exemple). Il s'est adressé à Monsieur Stormme pour savoir si on pouvait créer ce genre de site mais il lui a indiqué que ce n'était pas possible de créer des doublons. Or, il y a aussi tout un volet pédagogique que l'on pourrait rater (création d'un blog, ...) cela rendrait l'école plus vivante.

Une nouvelle personne vient d'être engagée pour être en charge de la communication à la Commune et notamment remettre en marche un nouveau site internet. Tout partira de la commune mais il pourrait y avoir des tas de sous-sites (académie, CPAS, école...) avec des sous-adresses pour y arriver. Il y a également un nouvel informaticien avec qui Monsieur Steven pourrait discuter à ce propos.

Il pourrait y avoir des accès donnés à l'un ou l'autre enseignant afin d'alimenter le site.

## - Problème de l'informatique qui n'avance pas à l'école ?

Depuis janvier 2017, nous demandons le wifi dans l'école. A ce jour, nous ne l'avons toujours pas malgré l'accord reçu de la commune en mars de la même année.

De même, la commune a accepté de l'aider dans le projet numérique. Or, sans le wifi, rien n'est possible.

Monsieur Clabots explique qu'il y a un marché lancé afin d'acquérir du matériel pour améliorer la bande passante. C'est en cours.

L'internet à Néthen fonctionne, c'était une priorité de l'informaticien. Il faudra encore réfléchir aux connections de Pécrot pour quand les enfants déménageront dans les nouveaux locaux.

## - Tente qui protège le bac à sable en maternelle

Monsieur Clabots explique les difficultés rencontrées avec les différents marchés qui ont été effectués pour acquérir une toile de protection pour le bac à sable. Les offres étaient toujours supérieures au budget alloué et les montants étaient énormes par rapport à ce que les entreprises proposaient.

Lors du dernier collège, une option a été prise pour faire quelque chose en dur (style carport).

## - Inscriptions immersions 2019-2020

Il y a deux ans, le fait de ne pouvoir donner priorité aux fratries et de ne pouvoir garantir une place dans la classe d'immersion en 3<sup>ème</sup> maternelle a causé une baisse d'inscription en accueil. Nous avons donc cette année un creux qui ne nous permettra pas d'ouvrir une seconde classe de 3<sup>ème</sup> maternelle immersion. La question est de savoir s'il faut ouvrir les inscriptions à l'extérieur ou non pour combler cela.

Il n'y a que la rentrée 2020 qui pose problème. Soit, on ne garde qu'une classe, soit on ouvre une classe de 25 élèves venant de l'extérieur. En termes de nombre de classe cela ne change rien, c'est surtout au niveau des attributions que ce sera difficile.

La procédure choisie est la suivante : On fera une première réunion en février pour voir quels sont les enfants intéressés dans nos classes de 2<sup>ème</sup>, puis la direction et le PO définiront le nombre d'élèves manquants pour atteindre les deux classes et définiront une procédure d'inscription vers l'extérieur pour ne pas dépasser la limite choisi

#### - **Garderies payantes**

Madame Knockaert explique qu'étant donné le nombre croissant d'élèves, il y a de plus en plus d'enfants le matin et le soir en garderie. Les garderies sont gratuites et elle se demande si on ne pourrait pas envisager qu'elles deviennent payantes. Cela permettrait d'améliorer la sécurité des enfants en augmentant les effectifs qui eux n'augmentent pas.

Monsieur Magos demande si cela permettrait de dégager des moyens pour le faire ou si le but est simplement de limiter les enfants.

Madame Knockaert affirme que cela permettrait d'avoir des activités plus construites le mercredi après-midi et d'avoir un budget pour ces activités.

Monsieur Dupont propose que la commune mette le budget pour les garderies.

Madame Princen insiste sur le fait que toutes les écoles des environs (communales ou non) font payer les garderies et que le montant est élevé. Elle ajoute qu'il y a probablement des parents qui ne savent pas payer les garderies mais que certains parents en abusent en laissant leurs enfants alors qu'ils pourraient les récupérer plus tôt. Les garderies payantes permettraient d'avoir moins d'enfants et de pouvoir s'occuper des petits (en accueil par exemple) qui en ont besoin.

Monsieur Magos fait remarquer que si on fait payer pour qu'il y ait moins d'enfant, c'est justement ceux qui auront les moyens de payer qui seront présents à la garderie et les autres n'y auront plus accès.

Monsieur Steven propose de voir si la commune ne pourrait pas proposer d'augmenter l'encadrement. Celui-ci a déjà été augmenté et Monsieur Dupont remarque qu'il y a déjà plus d'activité que précédemment.

Monsieur Vandeleene souligne le travail de la Direction et de l'équipe dynamique des accueillantes. Il pense qu'il faut voir pour quelle raison cette demande est faite. Est-ce de l'accueil ou de la garderie que l'on vise ? Comment imaginer le défraiement ? Et que faire pour les parents seuls ? Il faut d'abord étudier la demande.

Monsieur Dupont pense que c'est la commune qui doit définir ce qu'elle veut proposer à ces habitants.

Monsieur Clabots ajoute qu'il faut voir comment faire la différence entre celui qui a les moyens et qui a accès à la garderie payante et celui qui n'en a pas les moyens.

Il faudrait trouver un critère qui permet de limiter le nombre d'enfants : est-ce que c'est le prix, ou les revenus ou la disponibilité des parents, ... ?

#### - **Les prises d'escalades**

Monsieur Steven a des prises d'escalades dans une caisse qui ne sont pas installées.  
Madame Princen s'est renseignée au service travaux et il faut des dalles de protection au sol pour pouvoir les mettre.

Monsieur Clabots précise qu'il faut délimiter à quelle hauteur les prises vont être installées et voir les réglementations en la matière. Il ajoute qu'il y a des dalles qui sont stockées quelque part au dépôt et si elles n'y sont plus, on fera un marché pour acheter des dalles.

Madame Ingrid Princen remercie tous les membres du Conseil de participation pour la collaboration de chacun.

Le prochain Conseil de participation est fixé au lundi 9 mars 2020 à 20h00.

*La séance est levée à 22h50*

*Fait à Grez-Doiceau, le 22 décembre 2019*

La Secrétaire,

La Présidente,

Sophie Sterckx

Ingrid PRINCEN